

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier

**Délibération n°2/2022**  
**Syndicat Mixte « Lozère Numérique »**

Le 25/01/2022 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 20/01/2022

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 8

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
3. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
4. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédouès Cocurés,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Bernard FABRE représentant titulaire de la commune de Chateauneuf de Randon,
7. Monsieur Gérard ROUSSET représentant titulaire de la commune de Chaulhac,
8. Monsieur Gaëtan GAILLARD représentant suppléant de la commune de Grandrieu,
9. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
10. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
11. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
12. Madame Colette ROUQUET représentant titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
13. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
14. Madame Hilde VANHOVE représentante titulaire de la commune du Pompidou,
15. Madame Sophie VISSAC représentante titulaire de la commune des Laubies ,
16. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
17. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
18. Madame Magalie MOURGUES représentante suppléante de la commune de Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
22. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
23. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
24. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
25. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
26. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur René CAUSSE représentant titulaire de la commune de Pourcharesses ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Roselyne DESCHAMPS représentante titulaire de la commune de Saint Privât de

- Vallongue ayant donné pouvoir à Monsieur Demis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Eric MALHERBE représentant titulaire de la commune de Marchastel ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
  6. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
  7. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de VIALAS ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
  8. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant de la commune de Naussac-Fontanes,

## **OBJET : Vote du Budget Primitif 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique ;

Monsieur le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2022 comme suit :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

##### **Chapitre 11**

6064 Fournitures administratives	0,00 €
611 Prestations de service (Mission de contrôle)	50 000,00 €
6156 Maintenance AGEDI	3 000,00 €
616 Assurances	2 000,00 €
627 Services Bancaires	3 000,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €

##### **Chapitre 66**

66111 Intérêts Bancaires	22 741,47 €
--------------------------	-------------

##### **Chapitre 042**

6811 Dotations aux amortissements	479 838,05 €
-----------------------------------	--------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>687 779,52 €</b>
---	---------------------

#### **Recettes de fonctionnement :**

##### **Chapitre 002**

Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
------------------------------------	--------

##### **Chapitre 74**

74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
7478 Participations autres organismes ( Remboursement Mission de Contrôle)	16 100,00 €

##### **Chapitre 042**

777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat	417 715,52 €
--	--------------

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>687 779,52 €</b>
---	---------------------

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

#### Chapitre 16

1641 Emprunts en euros 1 933 769,82 €

#### Chapitre 20

2041513 Subvention au délégataire + 3 600 000 € 6 500 000,00 €  
dont report de crédit de 2 900 000 €

#### Chapitre 040

13911 Subventions transférables État et Établissements Nationaux 247 336,46 €

13912 Subventions transférables Régions 33 809,60 €

139141 Subventions transférables compte de résultat communes du  
groupement 68 284,73 €

13913 Subventions transférables compte de résultat Département 68 284,73 €

**Total des dépenses d'investissement 8 851 485,34 €**

### Recettes d'investissement

**001 Solde d'exécution section d'investissement 0,00 €**

#### Chapitre 13

1311 Subventions transférables État 4 100 000,00 €

1312 Subventions transférables Région 1 680 968,00 €

1313 Contribution Département (6518 prises x 38 €) 247 684,00 €

13141 Contributions Communes (6518 prises x 38 €) 247 684,00 €

#### Chapitre 16

1641 Emprunts en euros 2 095 311,29 €

#### Chapitre 040

28041513 Amortissements réseaux câblé 369 236,63 €

2817533 Amortissement réseaux câblés mis à disposition 53 063,41 €

28087 Amortissements études mis à disposition 57 246,77 €

28051 Amortissements Logiciel Comptable 291,24 €

**Total des recettes d'investissement 8 851 485,34 €**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.
- d'adopter le budget présenté par Monsieur le Président.

Le Président du Syndicat Mixte,  
Robert AIGOIN

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier

